

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du LUNDI 24 février 2014 – 18h30**

**PRESENTS : 7** : BENOIST HENRI, JACQUIER Bernard, QUILLARD Françoise, MANTERNACH Jean-François, ROUGALE Alain, TERRIER Josiane et VALLIER Bernadette.

**ABSENTS : 2** Jean CHOMAT, Rémy FREYDIER

**REPRESENTES : 2** Agnès BOUVIER représentée par Alain ROUGALE  
Sara MAGNON représentée par Josiane TERRIER

**SECRETAIRE** : Jean-François MANTERNACH

**La réunion commence à 18h30.**

En préambule, Mr le Maire demande à ce qu'un sujet soit rajouté, la délibération le concernant devant avoir lieu avant le 27 février 2014.

**Sujet** : Marché à bon de commande : une convention a été signée par 7 communes du canton dont GRESSE-EN-VERCORS avec 2 entreprises pour des interventions en urgence 7 jours/7, 24h/24 sur les réseaux.

L'élargissement des communes adhérentes nécessite l'intervention d'une troisième entreprise.

Mr le Maire doit demander au conseil municipal, l'autorisation de donner délégation au SIGREDA pour signer cette nouvelle convention.

**Il s'agira donc du point 8.**

**1/vote des budgets suivants :**

\* **caisse école**

Le budget des écoles fonctionne uniquement avec l'abondement de la commune. La nécessité de prévoir des transports scolaires et de l'adapter aux exigences des nouveaux rythmes scolaires mis en place à partir de la rentrée 2014 explique la nette augmentation : +31%.

Il est équilibré à 12.307,00 €. en fonctionnement et à 4820€ en investissement.

**VOTE :**

POUR 9 ABSTENTION 0 CONTRE 0

\* **eau-assainissement**

Présenté par Mr Alain ROUGALE : il s'agit d'un budget assez simple mais lourd en particulier à l'examen des travaux d'entretien à prévoir pour un futur proche.

A la question de la coupure des fontaines du Bourg posée par Mme QUILLARD, Mr ROUGALE précise que celle-ci est faite sur l'injonction de la police de l'eau qui interdit leur utilisation tant que le problème de la séparation des eaux claires des eaux usées ne sera pas faite (saturation de la station d'épuration).

Le budget est équilibré à 227 560 € en fonctionnement et à 256.481 € en investissement.

**VOTE :**

POUR 9 ABSTENTION 0 CONTRE 0

\* **Équipements touristiques**

Mr le Maire rappelle que la commune abonde à hauteur de 88.000,00 € pour équilibrer ce budget qui serait en fort déficit sans cette aide.

Il annonce par ailleurs une bonne nouvelle : une aide de 41202 € est accordée par le Centre national de la cinématographie pour la réalisation du cinéma numérique. (Subvention de 27468€ + une avance remboursable de 13734€)

Le budget est équilibré à 156 082 € en fonctionnement et à 199.562. € en investissement

**VOTE :**

POUR 9 ABSTENTION 0 CONTRE 0

**2/Approbation du compte de gestion du budget de transport :**

Le conseil doit approuver le compte de gestion de l'exercice 2013 DU BUDGET DE TRANSPORT mettant en évidence le transfert sur le budget général, le résultat de clôture 2013 étant à zéro.

**VOTE :**

POUR 9 ABSTENTION 0 CONTRE 0

**3/Adhésion de la Commune de Prunières au SIGREDA**

Lors du dernier comité syndical du 18 décembre 2013, le SIGREDA s'est prononcé favorablement à l'adhésion de la Commune de PRUNIERES. Pour pouvoir donner suite et procéder aux modifications statutaires nécessaires, le Conseil doit se prononcer sur cette adhésion qui ne sera définitive que lorsque toutes les communes adhérentes au SIGREDA se seront prononcées.

**VOTE :**

POUR 8 ABSTENTION 1 (F. QUILLARD) CONTRE 0

**4/CONTRAT Distribution automatique DALLMAYR**

Il s'agit de signer une nouvelle convention avec la nouvelle société qui gère les distributeurs automatiques de boisson à la maison du Grand Veymont. 20% de la recette est reversée à la commune (ce qui représente une recette annuelle d'environ 500 à 600 €).

**VOTE :**

POUR 9 ABSTENTION 0 CONTRE 0

**5/Marché de travaux de la Maison du Grand-Veymont**

\* **5a : Marché de travaux de la Maison du Grand-Veymont**

La Commission d'appel d'offres, réunie le vendredi 24 janvier 2014, a retenu 12 candidats pour le marché de restructuration complète de la maison du grand Veymont.

Le montant du marché s'élève à 1 225 453.10€ HT.

La maîtrise d'œuvre représente 10% de ce montant, soit 1 22 545.41€. Le tout pour un total donc de 1.347.998,50 €.

Mr le Maire précise que les travaux débiteront le 1<sup>er</sup> avril pour s'achever le 1<sup>er</sup> décembre 2014 afin d'assurer l'ouverture de la saison de ski 2014-2015 dans de bonnes conditions.

Tous les moins-disant ont été retenus à l'exception du lot n°12 car les critères techniques du moins disant ne correspondaient pas aux attentes de la commission.

Ce projet est subventionné à 70% et sans doute à 75%, le projet ayant retenu l'attention de nombreux organismes devant l'originalité du projet thermique puisque la maison du Grand Veymont qui consomme actuellement 25.000,00 €/an d'énergie pour son chauffage, verrait ce budget réduit à 5.000,00 €/an !

Le conseil doit approuver ce marché et autoriser le MAIRE à le signer.

**VOTE :**

POUR 9 ABSTENTION 0 CONTRE 0

\* **5Bb -Avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre**

Cet avenant concerne le forfait d'honoraires qui a été réévalué compte tenu des compléments de travaux non inclus dans le forfait d'études initial.

Le montant estimatif des travaux se monte à 1 225 453€ HT, en conséquence, la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre étant de 10%, le forfait se monte à 122 545,41€ HT.

**VOTE :**

POUR 9 ABSTENTION 0 CONTRE 0

**6/Enquête publique pour déclassement de chemins au BOUCHET**

Suite à la première enquête publique concernant le déclassement de chemins au BOUCHET , et vu les difficultés rencontrées avec les habitants de ce hameau , le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable tout en précisant qu'il serait opportun que la Commune reprenne la procédure de déclassement en réglant de la même manière l'ensemble des chemins enherbés du hameau et devrait profiter de ces multiples échanges pour régler les problèmes de circulation hivernale et de stationnement ; Une rencontre avec les habitants a eu lieu le 11 décembre sur place , une proposition a été faite par le commissaire enquêteur et chaque propriétaire a donné son avis .

Monsieur le MAIRE demande maintenant au Conseil de bien vouloir refaire une nouvelle enquête et missionner le géomètre pour re-délimiter les chemins.

**VOTE :**

POUR 8 ABSTENTION 1 (F. QUILLARD) CONTRE 0

**7-Modification du tarif de déneigement des personnes âgées.**

Par délibération en date du 27 février 2009, le Conseil Municipal avait fixé le tarif de déneigement des personnes âgées, fait par les employés communaux et refacturé au CCAS.

Ce tarif avait été calculé en fonction de la main-d'œuvre (salaire brut + charge), du carburant et de l'amortissement du véhicule, et n'avait jamais été revu .Il était de 11.30€ par personne et par intervention.

Le prix du carburant ayant augmenté depuis 2009, il conviendrait de changer le tarif des interventions.

Monsieur le MAIRE propose 12€ par personne et par intervention, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

**VOTE :**

POUR 9 ABSTENTION 0 CONTRE 0

## **8- Marché à bon de commande :**

Une convention a été signée par 7 communes du canton dont GRESSE-EN-VERCORS avec 2 entreprises pour des interventions en urgence 7 jours/7, 24h/24 sur les réseaux. L'élargissement des communes adhérentes nécessite l'intervention d'une troisième entreprise.

Mr le Maire doit demander au conseil municipal, l'autorisation de donner délégation au SIGREDA pour signer cette nouvelle convention.

POUR 9 ABSTENTION 0 CONTRE 0

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### **1/ Nouveaux rythmes scolaires :**

Madame QUILLARD nous informe qu'une réunion d'information a été organisée sur ce sujet, parents d'élèves, personnes et associations susceptibles d'être partie prenante dans l'animation du périscolaire à mettre en place. Mr JACQUIER était présent.

10 personnes étaient présentes et le débat ainsi suscité fut très enrichissant. Seul regret : l'absence d'intervenants potentiels dans les animations à mettre en place.

L'effectif scolaire de GRESSE est en régression (30 élèves à prévoir à la rentrée avec l'incertitude habituelle concernant ce chiffre) ce qui pose le problème du périscolaire du matin et du soir et qui va exiger la présence de 2 personnes.

Les questions à se poser : que proposer ? A quel coût ? Par qui ? Et pour combien d'enfants ?

Les parents diligentent une enquête préalable sur les horaires, les fréquences. Cette enquête est en cours.

La question des locaux est aussi à examiner : le périscolaire demandera l'aménagement de locaux pour recevoir les enfants.

Il faut aussi envisager un recensement des compétences (bénévoles ou non) sur GRESSE pour animer les activités périscolaires et les ateliers.

Enfin et question essentielle: **Qui coordonne cette mise en place ?**

Beaucoup de questions donc et d'incertitudes pour une organisation qui devra être mise en place pour la rentrée 2014.

### **2/ Départ à la retraite de l'attachée territoriale, premier examen des candidatures le 3 mars avec le centre de gestion.**

Le poste est ouvert et les candidatures seront examinées le 3 mars 2014 en collaboration avec le centre de gestion. 25 candidatures ont été déposées.

### **3/ A.P.C : disponibilité de Mme Vanessa LELEU à compter du 17 mars 2014.**

Madame LELEU est en disponibilité à compter du 17 mars.

### **4/ Tribunal administratif : litige avec Sté Club loisirs**

La commune a perdu le procès intenté par le Sté Club Loisirs et est condamnée à verser 7500 € de dommages et intérêts (60.000 € étaient réclamés) et à payer les frais de justice (1000 €). Après concertation avec l'avocat de la commune, il est décidé de ne point faire appel.

### **5/ Risque d'augmentation des impôts locaux sur le foncier bâti.**

La Communauté de Commune TRIEVES doit faire face à des difficultés budgétaires concernant le fonctionnement (le conflit avec le personnel dédié au ramassage des ordures ménagères en est une des manifestations qui se traduit par l'accumulation des détritrus constatée par tous au niveau de nos bacs).

Il est fort probable qu'elle se trouve dans l'obligation de voter une augmentation du taux sur le foncier bâti de 26.61% à GRESSE, soit 2 à 4 fois plus élevé que dans les autres Communes.

Pour être clair :

-1 point d'augmentation = +4% sur la facture du contribuable

-2 points = + 8%

-3 points = +12% !

Augmentation éventuelle qui ne sera donc pas du fait de la commune de GRESSE mais de la Com.Com. Trièves.

Rien n'est encore arrêté mais le conseil s'interroge sur les possibilités que la commune aurait pour compenser partiellement cette éventuelle augmentation par une baisse de son propre taux.

Il faut de toute façon attendre le résultat du vote au niveau de la Com.com. qui aura lieu le 17 mars 2014 avant de voter cette éventuelle modification.

#### **Le conseil est clos à 20h45**

Prochain conseil : Lundi 3 mars à 18h30 avec entre autres le vote des budgets régie et Budget général,